

Adresse de la société populaire de la Côte-Saint-André (Isère), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la Côte-Saint-André (Isère), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 384;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18363_t1_0384_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Voilà les ennemis qui nous restent à combattre, mais que disons nous, Ah ! Représentans, ne les avez vous pas foudroyés en déployant contre leurs chefs, contre ces odieux conspirateurs du neuf thermidor, ces infâmes Robespierre enfin et leurs complices, toutes la majesté et la sévérité de la justice nationale ? Leurs têtes sacrilèges sont tombées, et les entrailles de la terre ont dû fremir en recevant leur masse impure comme nos coeurs frémissent encore des dangers qui ont menacé la Convention nationale et la République.

Ces traitres ont disparus, et avec eux le règne affreux de la terreur, dont ils avoient affligé la terre de la liberté, et de ce moment celui de la justice a été rétabli par vos soins bienfaisans.

Vous ne souffrirez donc pas, dignes Représentans, que des hommes pervers pour qui le mot de justice est un tourment, le trouble et la terreur une jouissance osent entreprendre de nous ramener à ces temps d'horreur ; nous vous les denoncerons courageusement et d'un seul mot vous déconcerterez leurs projets liberticides.

Déjà, ils publioient l'anéantissement des sociétés populaires, dont ils craignoient l'oeil de leurs active surveillance, déjà ils trompoient le peuple sur le compte de ses meilleurs amis accusant les membres de ces sociétés des crimes dont eux mêmes sont coupables, c'est à dire d'être les continuateurs des Robespierre et que leur destruction étoit prononcée par la Convention nationale !

Hé ! bien Représentans du peuple, vous avez encore déjoué leurs odieuse machinations par votre décret du vingt cinq vendémiaire, que nous avons reçue avec le plus grand respect, et auquel nous avons applaudis.

Nous y voyons les principes mis en lois, nous y voyons que loin de prononcer la dissolution des sociétés populaires, vous en assurés l'existence, vous prescrivez une forme légale à leurs pétitions en ordonnant qu'elles seront signés individuellement et nous n'apercevons en cela que le développement de la sagesse de vos principes et la certitude que vous accueillerez en bon pere de la patrie, les voeux qui vous seront présentés par ses véritables amis, qui n'ont jamais eué d'autres objets que de contribuer au bien du peuple avec lequel ils ne font qu'un.

Nous jurons donc de nouveau respect et confiance sans borne à la Convention nationale, et obéissance entière à ses lois, elle seule sera toujours nôtre unique point de ralliement, à elle seule appartient le droit de diriger l'opinion du peuple dont elle a les pouvoirs, à elle seule appartient le droit heureux d'achever le sublime ouvrage de la félicité publique qu'elle a si bien commencée et qu'elle consolide chaque jour par les lois sages qui émanent continuellement de son sein.

Nous jurons aussy une guerre interminable aux dominateurs, aux intrigans stipandiés par une insolente aristocratie et à tous les scélérats qui oseroient attenter aux droits sacrés du peuple et a ces augustes Représentans. Non, la justice à l'ordre du jour ne sera pas un vain mot, tous coupables connus doit être frappé par la loy et le plus saint de nos devoirs sera toujours de les dévoiler et de les montrer à décou-

vert aux yeux de la justice nationale comme le cri le plus cher à nos coeurs sera toujours vive à jamais la République française une, indivisible et démocratique, vive la Convention nationale.

Fait en la séance du onze brumaire l'an troisième de la République française une indivisible et démocratique.

COURTOIS, *président*, MICHEL, *secrétaire*
et 13 autres signatures.

a'

[La société populaire de La-Côte-Saint-André à la Convention nationale, le 4 brumaire an III] (31)

Citoyens Représentans,

En brisant l'arme de la tyrannie, en mettant les vertus et la justice à l'ordre du jour, par votre adresse au peuple, vous luy avéz rendu toute son energie : ce ne seront plus de vils esclaves, conduits par la horde d'agitateurs, de fripons, d'intriguants et d'hommes de sang, qui vous présenteront leur voeux, mais bien des hommes libres, des vrais républicains, qui dans la sincérité de leur ame, jurent qu'ils ne reconnoissent d'autres principes que ceux consignés dans cette adresse, à jamais mémorable, vous invitant à rester à votre poste jusqu'à la paix, à maintenir le gouvernement révolutionnaire degagé des vexations auxquelles il a servi de pretexte.

Témoins de toutes les horreurs commises dans nos environs par les infames Vauquoy, Giraud et leurs suppots, dignes émules du scélérat Robespierre, notre commune en ayant même été la victime en la personne de deux de ses magistrats, nous vous invitons, Citoyens Représentans, à poursuivre sans relache les restes impurs de ces monstres altérés de sang, de ne jamais souffrir qu'il s'élève entre vous et le peuple souverain aucune autorité assés hardie pour rivaliser avec ses mandataires, seuls revêtus de tous ses pouvoirs.

Attachement inviolable aux principes, respect pour la Convention nationale, que nous ne cesserons de regarder comme notre unique centre, et notre seul point de ralliement, soumission a ses sages decrets, guerre aux aristocrates, aux factieux, et aux hommes de sang, voila, citoyens représentans, notre serment pour lequel nous sçaurons verser jusqu'à la dernière goutte de nôtre sang.

Vive la République, une, indivisible et démocratique.

Vive la Convention, et malheur à la puissance qui voudrait s'élever à côté-d'elle.

Salut et fraternité.

QUINCIEU, *officier de santé*
et 42 autres signatures.